

**1. Spécialisation :**

Le 100% auparavant occupé par C. Haus n'ayant pas été vraiment repourvu (J. Bussat a un 50% depuis janvier 2009, principalement destiné aux éducateurs), N. Schlaeppli se retrouve dans l'impossibilité de fournir l'ensemble des prestations prévues. Un courrier dénonçant cet état de fait va être élaboré. Il reste à préciser si c'est la SPG ou le groupe d'enseignants actuellement en formation qui en sera l'auteur. Ces derniers devraient prendre une décision ce jeudi 22 janvier, lors de leur prochaine rencontre. A suivre.

**2. Commission consultative de l'intégration scolaire des personnes handicapées (CCISPH) :**

La prochaine séance de cette commission aura lieu le 26 janvier en présence de Messieurs Beer et Dandelot. La déléguée SPG y relayera donc les deux préoccupations suivantes :

- clarifier les critères de passages entre l'ordinaire et le spécialisé ; quelle sera ou devrait être la population des centres médico-pédagogiques (CMP) avec l'application de la nouvelle loi sur l'intégration ?
- quels moyens seront accordés pour mettre en oeuvre l'intégration ? Concrètement, quelles mesures sont prévues pour appuyer les intégrations dans l'ordinaire (actuellement rien n'est modalisé) et comment ces modalités vont-elles voir le jour (vu qu'actuellement pratiquement rien n'est ni décidé ni même prévu...) ?

**3. Feuille de vœux :**

Cette année encore, le formulaire contient une modalité hautement contestable : il n'est pas correct de demander aux enseignants spécialisés des regroupements de rendre leurs feuilles de vœux aux DIR-E. Leurs supérieurs hiérarchiques sont les inspecteurs spécialisés, c'est à eux et à eux seuls que doivent être remis les vœux, quitte à donner une copie au Dir-E.

**4. Parking :**

L'arrêté du Conseil d'Etat 10160-2008 du 27 août 2008 concernant la volonté de rendre les parkings payants a déjà suscité un courrier (daté du 18 novembre 2008) de la FEG. C'est maintenant le tour des CMP, après le CO, d'être touchés par cette mesure. L'EFP de Conches a annoncé sa volonté d'écrire également.

**5. Rencontre SPG/SMP :**

La SPG a contacté la direction du service et est actuellement dans l'attente d'une proposition de date. Les préoccupations suivantes sont d'ores et déjà relevées :

- Le document SFSS
- Le manque de prestations MS
- Les horaires des enseignants en CMP
- Les DIR-E et les regroupements.

**6. Mandat sur le spécialisé :**

Une journée de travail réunissant tous les partenaires devrait avoir lieu fin février, nous n'avons pas plus d'informations pour l'instant. (*note hors séance* : cette journée de travail aura lieu le 5 mars ; une rencontre préalable entre la SPG et les chefs de projet se tiendra le 20 février.)

La prochaine commission interne aura lieu le :

**Jeudi 26 février 2009 à 17h00 à la SPG**

*Manuela Baud*  
manuela.baud@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.